



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 14/02/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : /

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le vingt-février deux mille vingt-cinq à dix-sept heures sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Etaients présents 9 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Maryse BADIA, Madame Marie-France BOURQUIN, Madame Geneviève BENEDETTO, Monsieur Joël CONTINSUZAT, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame TABONE Martine,

Secrétaire de séance : Madame Marine AURIEL

Numéro : DLAS20250220-001

Matière : 7.1.1 Finances locales- décisions budgétaires – Débat d'orientations budgétaires

Objet : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, aux termes duquel « Le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés [...] ;

Vu l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget de la métropole est préparé et présenté par le président du conseil de la métropole qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par le conseil de la métropole. »

Considérant la présentation et l'analyse du bilan budgétaire provisoire pour l'année 2024, ainsi que la tenue d'un débat sur les perspectives budgétaires 2025 ;

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025

Fait en Mairie d'Ussel, le 21 février 2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20250221-DLAS20250220-01-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Marilou PADILLA RATELADE.